

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

COMMUNE DE **HORGUES**

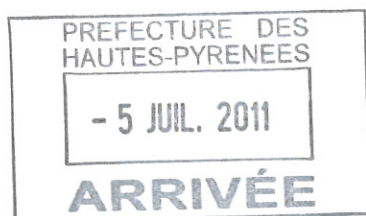
PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT

Vu pour être annexé
à la délibération
du conseil municipal de ce jour

à HORGUES, le *15 juin 2011*
Le Maire
Jean-Michel SÉGNÉ

[Signature]



Pièce:

2 . 2



Département des Hautes Pyrénées

Commune d'HORGUES

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Orientations particulières
d'aménagement

mars 2007



A l'échelle de la commune :

Les enjeux d'un territoire qui souhaite rester rural

⇒ Organisation d'un maillage de rues nouvelles pour relier le réseau actuel en étoile

- Liaison de la D215 au Nord-Est à la D935 sud, en irriguant l'Ouest de l'urbanisation sans repasser par le centre village
- Ces liaisons peuvent devenir des supports de développement de nouveaux quartiers (Marque-Debat, Las Trongues, chemin de Momères, Nord Village)
- La réalisation de ces liaisons se fera en fonction de l'avancement des projets de constructions en ayant recours autant que possible à la Participation pour Voies et Réseaux (PVR)

⇒ Création d'un axe fort reliant le bourg et ses équipements au quartier isolé de Biéoués et desserte du nouveau pôle d'équipements publics

- Aménager des lieux de circulation douce (piéton, vélo) du côté sud de la rue de l'agriculture
- Organisation des liaisons avec les différents quartiers



A l'échelle du village :

A l'intérieur de l'enveloppe urbaine

⇒ Renforcement de la centralité du bourg en équilibre avec le pôle Ouest

- Conforter le commerce de proximité autour de la mairie
- Créer des structures d'accueil pour personnes âgées
- Étendre l'école
- Étendre le vieux cimetière
- Aménager une nouvelle place à l'est de la rue du Pic du midi (au sud de l'école)
- Aménager la place de la Bascule en valorisant ce bâtiment et en facilitant la circulation de tous les usagers

⇒ Organisation du développement de l'habitat dans les zones constructibles

- Mise en place de schémas d'aménagement (rues, placettes) pour les futures zones à urbaniser (AU) et des liens avec à l'existant
- Aménager les abords de la rue Bellevue pour les piétons en utilisant les reculs disponibles en concertation avec le Conseil Général

A L'ECHELLE DU VILLAGE

RECENTRER ET STRUCTURER LA CROISSANCE URBAINE

